

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0019

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 06 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le six février, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 29 janvier 2015, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h43 avant l'examen du point n°1), M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE (arrivée à 20h48 pendant l'examen du point n°1), M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame DODOTE	qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG
Monsieur FONTAINE	qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER
Madame DAGUILLANES	qui a donné pouvoir à Madame ROTOMBE
Madame MONIER	qui a donné pouvoir à Madame VICTOR
Madame PELLICIOLI	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ
Monsieur TEBALDINI	qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN
Madame BOUHENNI	qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC

ABSENTS : Madame THIRON

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Mieri MAYOULOU NIAMBA

Arrivée de Madame NAKACH à 20h43 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Arrivée de Madame COLLETTE à 20h48 pendant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Sortie de Monsieur KRZEWSKI à 22h10 au moment de la prise d'acte du point n°1 de l'ordre du jour.

Point n° 2 : Partenariat entre la Commune et l'Institut d'Urbanisme de Paris pour un Atelier Espaces Publics

Acquitté en PREFECTURE le 10/02/2015

- suite DEL2015_ 0019
portant sur le Partenariat entre la Commune et l'Institut d'Urbanisme de Paris pour un Atelier Espaces Publics

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention Ville d'art et d'histoire, article 8, et son annexe financière,

CONSIDÉRANT l'intérêt de cet atelier dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme et de la convention Ville d'art et d'histoire,

CONSIDÉRANT la volonté de la communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée de cofinancer pour moitié l'atelier,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 26 janvier 2015,

ENTENDU l'exposé de Madame Pascale NATALE, Maire-Adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention à signer entre la Commune de Noisiel, la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée et l'Institut d'Urbanisme de Paris relative au partenariat pour un atelier Espaces Publics ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents qui lui seront liés ;

DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000 Euros à l'Institut d'Urbanisme de Paris ;

DIT que cette opération sera inscrite au budget primitif 2015 comme suit :

- 1000 Euros sur le budget du Service d'Animation du Patrimoine,
- 1000 Euros sur le budget du service Urbanisme et Politique de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

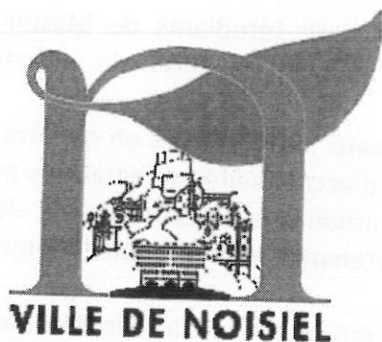
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	10 FEV. 2015
Publié le	10 FEV. 2015

Acquitté en PREFECTURE le 10/02/2015



CONVENTION D'ÉTUDE ENTRE

LA VILLE DE NOISIEL

ET

**L'UNIVERSITE PARIS XII VAL DE MARNE
dite UNIVERSITE PARIS EST CRÉTEIL (UPEC),
POUR L'INSTITUT D'URBANISME DE PARIS (IUP)**

Entre

La Ville de Noisiel et désignée ci-après comme « la Ville » représentée par son maire, Monsieur Daniel Vachez, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du, Ci-après désigné « le commanditaire »,

Et

L'Université Paris XII Val de Marne, dite **Université Paris-Est Créteil Val de Marne, dénommée UPEC**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel sise 61, avenue du Général de Gaulle, 94010, CRETEIL cedex, (n°SIRET 19941111700013, code APE : 8542 Z), représentée par M. Luc HITTINGER, président, agissant au nom et pour le compte de l'Institut d'Urbanisme de Paris dirigé par Mme Corine LARRUE.

Il est arrêté » les dispositions suivantes :

Expose

Le parcours Espaces Publics de l'Institut d'Urbanisme de Paris (étudiants de Master 2) souhaite réaliser au cours de l'année 2014-2015 un atelier de mise en situation professionnelle sur le territoire de Noisiel.

Le résultat de cette étude intéresse la Ville à plusieurs niveaux : orientations en matière de gestion et d'animation, propositions localisées et question d'accessibilité ; orientations pour le futur Plan Local d'Urbanisme ; contributions au volet urbanisme et cadre de vie de la Convention Ville d'art et d'histoire ainsi qu'au volet partenariat avec les établissements d'enseignements supérieurs.

A ce titre, il est proposé une convention de partenariat entre l'IUP et la Ville de Noisiel, visant au soutien financier de l'institut dans le cadre de cet atelier de mise en situation professionnelle.

Les parties conviennent des dispositions suivantes :

Article 1 – Contexte et objet de la mission

La proposition d'atelier porte sur le parc de Noisiel et ses relations à la ville : le quartier de la Mairie à l'ouest, les bords de Marne, le quartier des deux parcs, le Lizard et l'allée des Bois au sud, mais également le domaine national de Champs-sur-Marne à l'est. Elle s'inscrit dans un questionnement sur la fréquentation des grands espaces verts de l'agglomération en privilégiant une approche communale, l'étude étant commanditée par la Ville de Noisiel.

Le travail d'atelier consistera à étudier les publics et les usages du parc, au travers de l'observation des pratiques et à la rencontre de ses usagers, en interrogeant plus largement son inscription dans la ville et ses évolutions. Une précédente étude remise en 2008 par l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles constitue une base de travail à actualiser.

L'atelier doit déboucher sur des propositions de valorisation à plusieurs niveaux : orientations pour le futur PLU, contributions à un volet Urbanisme / Cadre de vie de la convention Ville d'art et d'histoire, orientations en matière de gestion et d'animation, propositions localisées, notamment en termes d'accessibilité.

Article 2 – Durée de la convention

La convention a une durée de six mois, de novembre 2014 à avril 2015.

Article 3 – Engagement du commanditaire

3.1 – Contenu, organisation et déroulement de l'Atelier.

Voir l'annexe « Problématiques et méthodologie ».

3.2 - Suivi du projet et représentants

Cette étude est réalisée sous la responsabilité scientifique de la Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris et sous la direction de Viviane Claude (responsable de la spécialité Espace Urbain et Démarches de Projet du Master Urbanisme et Aménagement), Franck Dorso (Maître de conférences, responsable du parcours « Espace public ») et Emmanuel Redoutey (Maître de conférences associé, responsable pédagogique de l'atelier avec Viviane Claude).

3.3 - Évaluation pédagogique et présentation du travail

La présentation du travail fera l'objet de deux soutenances publiques, dans les locaux de l'Université, et de présentation en Mairie de Noisiel à la demande de la Ville.

Le jury sera composé de membres de l'équipe pédagogique d'encadrement de l'atelier Espace Public et d'enseignants-chercheurs de l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP) et de représentants de la Ville de Noisiel.

3.4 - Documents à produire

L'Atelier Espace Public de l'IUP remettra les résultats de l'étude suivant les modalités suivantes (deux exemplaires en papier + un DROM) :

- un rapport de synthèse intermédiaire remis courant janvier 2014.
- un document définitif en mars 2014.

Les études produites ont un caractère confidentiel, néanmoins la Ville pourra, si elle souhaite, donner son approbation à la mise à disposition au public de l'étude réalisée. Cette mise à disposition, si elle est autorisée, se fera par consultation auprès du centre de documentation de l'IUP.

Article 4 – Valorisation

La philosophie de l'Atelier Espace Public de l'IUP consiste à instruire, tant dans le recueil des données que dans la restitution du diagnostic, *un rapport direct aux usagers et/ou aux habitants*, dans le respect néanmoins des prérogatives et des souhaits du commanditaire dans la gestion de sa communication et de la concertation publique.

Il conviendra dans ce cadre, lors de la seconde phase de l'Atelier dite de « Propositions / Valorisation », de discuter avec les représentants de la Ville des modalités et formes possibles d'un retour aux habitants et usagers : publication, exposition, ou toute autre forme d'échange et de dialogue à partir des résultats de l'étude.

Article 5 – Engagement de la Ville

Compte tenu de l'intérêt que présente le projet défini ci-dessus pour les réflexions déjà entreprises sur le développement de son territoire, la Ville de Noisiel a décidé d'en faciliter

la réalisation en allouant une subvention de fonctionnement à l'Université PARIS XII VAL DE MARNE (couvrant les frais de reproduction, l'achat de matériel, les frais de déplacement, et les autres coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action) sur l'exercice budgétaire 2015.

Cette subvention s'élève à un montant de 4 000 euros ferme, forfaitaire et non révisable (TVA non applicable).

Article 6 – Conditions et versement de la subvention

Le montant de la subvention sera crédité au compte établi :
Au nom de : UNIVERSITE PARIS XII VAL DE MARNE Agence Comptable
61, avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL cedex
Banque : Trésor Public
Domiciliation : TP CRETEIL
Code Banque : 10071
Code guichet : 94000
N° de compte : 00001000347
Clé RIB : 9
Fait en 2 exemplaires originaux,

A Noisiel, le - 7 JAN. 2016
Pour la ville de Noisiel,



Le Maire,
M. Daniel VACHEZ

Fait à Noisiel, le

le Président de l'Université
M. Luc HITTINGER
La Directrice de l'Institut d'Urbanisme de

Paris

Mme Corinne LARRUE